

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 22
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 21 mars 2023

<u>Présents</u>: Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÜN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Thierry BLIN, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Benoît COQUAND et Aurore MARTIN

Absents excusés :

Laurent JOLLY, ayant donné son pouvoir à Claude FLEURY, Philippe MAUGUIN, ayant donné son pouvoir à Christian DUMAS, Emilie BRICOUT, ayant donné pouvoir à Estelle MONTES Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN, Estelle MARCUARD, ayant donné son pouvoir à Michèle LUCAS, Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Thierry GOMES, Laetitia NATIVELLE, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h00

Secrétaire : Maël DIONG

FINANCES

DL.23.021 - Vote des taux d'imposition 2023

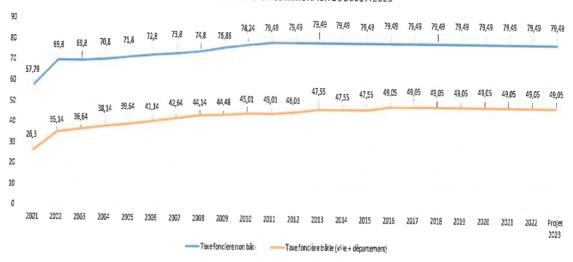
Christian DUMAS expose:

Après présentation en Commission Générale du 13 mars 2023, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis sur la proposition de taux 2023 ci-dessous :

Taxes	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023
Taxe foncière sur les propriétés bâties Taxe foncière sur les propriétés non bâties Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (idem 2020)		49,05 % 79,49 % Non voté	49,05 % 79,49% 16,44% (idem 2020)

Le budget 2023 confortera une politique fiscale équitable et maitrisée, sans augmentation des taux, et ceci depuis 2011.

EVOLUTION DES TAUX COMMUNAUX DE 2001 A 2023



Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

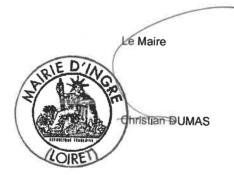
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

2 9 MARS 2023

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 0 4 AVR. 2023

Notification le : 0 4 AVR. 2023

Notification le : 0 4 AVR. 2023





HELIOS : comptabilité publique ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : DL_23_021

Objet: Vote des taux d'imposition 2023

Type de transaction : Transmission d'actes

Date de la décision : 2023-03-29 00:00:00+02

Nature de l'acte : Délibérations

Documents papiers complémentaires : NON

Classification matières/sous-matières: 7.2.2 - Vote des taux.

Identifiant unique: 045-214501694-20230329-DL_23_021-DE

URL d'archivage : Non définie Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier Control of the Control of th	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	896 o
Nom métier : 045-214501694-20230329-DL_23_021-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	314 Ko
N		

Nom original: DL.23.021 - FIN - Vote des taux d'imposition 2023.pdf

Nom métier:

99_DE-045-214501694-20230329-DL_23_021-DE-1-1_1.pdf

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 avril 2023 à 14h55min50s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 avril 2023 à 14h58min32s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 avril 2023 à 14h59min28s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 avril 2023 à 14h59min34s	Reçu par le MI le 2023-04-04